

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 07 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept juillet, le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-MARTIN-DE-SANZAY**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de Madame **Valérie GUIDAL**, Maire.

Date de convocation : 29 juin 2026
Nombre de Conseillers en exercice : **15**

PRESENTS : Mme GUIDAL Valérie, M. DECESVRE Thierry, Mme LAMY Gaëlle, M. BOUHABEN Michel, Mme JANNETEAU Lysiane, Mme HOFFMANN Magalie, Mme MAILLARD Hannah, Mme MENU Sandrine, M. LE STRAT Yann, Mme MAINARD Clémence,

ABSENTS EXCUSES : M. GEOURJON Thibault, M. LUCAS Guillaume, Mme DESCOUSIS Nadine, M. FALOURD Claude, M. MAISONNEUVE Anthony qui ont donné procuration respectivement à Mme MENU Sandrine, M. LESTRAT Yann, Mme LAMY Gaëlle, M. BOUHABEN Michel et Mme JANNETEAU Lysiane.

Secrétaire de séance : **Mme Hannah MAILLARD**

Mme le Maire ouvre la séance à 19h10.

1 - Approbation du procès-verbal de la réunion des 27 mai et 05 juin 2026

Adopté à l'unanimité.

2 - Recrutement d'un agent dans la cadre du dispositif SERVICE CIVIQUE

Présentation du dispositif Service Civique par les représentants des services de la Mission Locale du Thouarsais et de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Thouarsais.

Ce programme permet d'accueillir, notamment dans les collectivités locales, des jeunes volontaires, de 16 à 25 ans, pour assurer des missions d'intérêt général pendant une durée de 6 à 8 mois, sur un temps de travail hebdomadaire entre 24 et 35 heures.

Le jeune accueilli, en contre partie de son activité, perçoit une indemnité forfaitaire de 619.83 € dont une prise en charge par l'Etat de 504.98 € et un reste à charge pour la structure d'accueil de 114.95 €.

Un agent pourrait être recruté et affecté au sein des services scolaires et périscolaires.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal :**

- **Approuve le recrutement** d'un agent en Service Civique
- **Donne pouvoir à la commission en charge des affaires scolaires**, en collaboration avec les services de la MEF, pour définir et publier une offre dans un premier temps et ensuite examiner les candidatures et procéder au choix du candidat.

3 - Gouvernance de la CCT

Projet de gouvernance des instances de la CCT, présenté lors de la conférence des Maires du 16 juin et validé lors du Conseil Communautaire du 30 juin.

Quatre commissions ont été créées, au sein desquelles, seul un représentant volontaire de chaque commune et un suppléant pourront siéger.

Les membres du Conseil sont invités à se positionner sur cette représentation au sein des commissions intercommunales et après en avoir délibéré valide les désignations suivantes :

- 1 - Aménagement /Economie/ Tourisme/ Transition écologique / eau
Titulaire : Michel BOUHABEN Suppléante : Lysiane JANNETEAU
- 2 - Action Sociale/ Sport /culture/ Jeunesse
Titulaire : Clémence MAINARD Suppléante : Hannah MAILLARD
- 3 - Ressources / Administration générale
Titulaire : Thierry DECESVRE Suppléant : *mail sera transmis aux élus absents*
- 4 - Grands projets et Ressources techniques
Titulaire : Yann LE STRAT Suppléant : Michel BOUHABEN

4 - Règlement intérieur du Conseil Municipal

L'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur. Il doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Son contenu a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne du conseil municipal, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Un projet de règlement intérieur est présenté.

Le **Conseil Municipal**, à l'unanimité, **valide** le règlement tel que présenté.

5 - Renouvellement de l'adhésion à la cellule prévention

Dispositif mutualisé permettant de répondre aux exigences législatives et réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité.

Chacune des collectivités adhérentes abonde financièrement au dispositif au prorata du nombre d'agents constatés à la nomenclature le 1er janvier de l'année en cours.

En 2025, le coût par agent était de 90.65 € et pourra être revu par délibération du Conseil Communautaire, un titre de recettes est donc établi par la Communauté de Communes du Thouarsais en début de chaque année.

Le renouvellement de la convention est prévu pour trois années (2026-2027-2028).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Valide** le renouvellement de l'adhésion à la cellule prévention de la CCT

- **Donne pouvoir** à Madame la Maire pour signer la convention et l'ensemble des pièces y afférent.
-

6 - Echange parcellaire

M. Thierry DECESVRE rappelle que par délibérations en date des 20 janvier et 05 mars 2025, le Conseil Municipal a acté le principe d'un échange parcellaire d'un chemin rural entre la Commune et le GFA FOUCHER.

le GFA FOUCHER a fait procéder aux travaux nécessaires et aux divisions parcellaires et bornages préalables.

Validation des conditions de l'échange :

- surface cédée par la commune au GFA 1306 m² et surface cédée par le GFA, à la commune 921 m²
- prix de vente prédéfini sur la base de 3000 € l'hectare, soit pour la différence de 385 m², 115.50 € hors frais d'acte

Etablissement d'un acte notarié, à la charge du GFA.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, **valide** les conditions de cet échange telles que présentées et **donne pouvoir** à Madame la Maire ou son représentant, pour signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

7 – Village de gîtes : renouvellement du label ACCUEIL VELO

La convention est arrivée à échéance le 03/02/2026 et il est proposé de reconduire cette adhésion pour la période 2026-2028.

Le montant de la cotisation est fixé à 200 € pour 3 ans.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le renouvellement de cette labellisation et donne tout pouvoir à Mme la Maire pour signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

8 - PLUi – projet de modification n° 3

Par arrêté en date du 19/03/2026, le Président de la CCT a prescrit la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Thouarsais.

La procédure a pour objectif :

- D'ouvrir à l'urbanisation la zone 2AUh située sur la commune de Saint-Jean-de-Thouars ;
- De reclasser complètement la zone 1AUh en zone Agricole.

Le Conseil Municipal dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la notification de ce dossier, soit jusqu'au 28/08/2026, pour émettre un avis sur le projet.

A défaut de réponse dans ce délai, l'avis sera réputé favorable.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de modification n° 3 du PLUi.

9 - Plan Particulier de Mise en Sûreté pour le groupe scolaire

Ce document, élaboré en partenariat avec les services scolaires et municipaux, a fait l'objet d'une présentation au Conseil Municipal le 04 mars dernier et a été transmis aux services de l'Education Nationale.

Le PPMS a fait l'objet d'une validation par la directrice de l'école et il convient maintenant de le faire valider par le Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le PPMS du groupe scolaire tel que présenté et donne tout pouvoir à Madame la Maire ou ses représentants pour y apporter toutes les modifications nécessaires, notamment en ce qui concerne les coordonnées des différents intervenants.

10 - Subvention APE

Tous les ans, la commune participe à l'achat des calculatrices qui sont remises en fin d'année scolaire, aux élèves de CM2 qui vont partir au collège.

Cette année, l'achat des 18 calculatrices pour un montant de 287.82 € TTC a été intégralement payé par l'APE.

Il est proposé de verser une subvention de 143.91 € à l'APE représentant 50 % de la facture.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité **approuve le versement d'une subvention** de 143.91 € à l'association des parents d'élèves de la commune.

11 - Budget 2026 – admission en non-valeur

Le Service de gestion Comptable de THOUARS a présenté un état de titres émis en 2025 qu'il ne pourra pas recouvrer pour un montant de 493.00 €, correspondant à des chèques sans provision pour une location de gîtes.

Le Conseil Municipal approuve cette admission en non-valeur et donne pouvoir à Mme la maire pour établir le mandat correspondant.

12 - Adhésion GITES DE FRANCE

Il est proposé de renouveler notre adhésion pour l'année 2027.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le renouvellement de l'adhésion à GITES DE FRANCE et donne tout pouvoir à Mme la Maire pour signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

13 - Travaux au Centre de Secours

Lors de l'examen du budget 2026, des crédits ont été inscrits en vue de la pose d'une porte sectionnelle à la caserne des pompiers.

Plusieurs devis avaient été demandés pour cette opération :

- ACTIFERM PRO 4 897.00 € HT
- SARL MGA 5 311.58 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant l'inscription des crédits budgétaires pour la réalisation de cette opération, en 2026 :

- Valide le projet de pose d'une porte sectionnelle à la caserne des pompiers,
 - Valide de plan de financement de l'opération

Coût estimatif des travaux	4 897.00 € HT
Fonds de concours de la CCT 50 %	2 448.50 €
Autofinancement	2 448.50 €
 - Autorise Madame la Maire à déposer un dossier de demande de fonds de concours auprès de la CCT,
 - Charge Monsieur BOUHABEN de faire actualiser les devis,
 - Autorise Madame la Maire à retenir l'offre la moins onéreuse et à commander les travaux
-

14 - Demande de retrait d'une délibération

Par courrier LRAR reçu le 06/07, Mme la sous-préfète demande le retrait de la délibération 26-05-27-006 en date du 27 mai, relative au transfert de police, au motif que le pouvoir de police relève de la compétence du Maire et non de celle du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de cette notification et décide de retirer cette délibération

15 - Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

La Formation Spécialisée en Santé Sécurité et Conditions de Travail, dans sa séance du 02 juin 2026, a émis un avis favorable, à l'unanimité des 2 collègues, sur notre DUERP.

Le Conseil Municipal valide le DUERP présenté.

16 - Pacte financier de la Communauté de Communes du Thouarsais

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau pacte financier, un bureau d'étude spécialisé a été mandaté par la CCT.

Le bureau communautaire offre la possibilité, à chaque commune adhérente, de participer à une étude rétro et prospective particulière.

Le coût de cette analyse s'élève à 2 264. 40 € TTC avec une prise en charge par la CCT à hauteur de 50%.

Le Conseil Municipal approuve cette démarche et donne pouvoir à Mme la Maire pour commander cette étude.

17 - Modification de la régie de recettes

Un contrôle sur pièces de la régie de recettes a été organisé en date du 29 juin dernier. Dans le procès-verbal, il est simplement noté que l'encaisse maximale de 10 000 € est parfois dépassé et que de ce fait, il conviendrait de l'augmenter.

Après en avoir délibéré, il est proposé de fixer l'encaisse à 20 000 € et le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer l'arrêté modificatif de la régie correspondant.

Fin de séance à 21h15.